
*CNESER ¹, grâce au SNPTES-UNSA,
les personnels BIATSS-ITA seront enfin représentés dans la commission
ministérielle de suivi licence, master, doctorat*

Plusieurs commissions ou comités ministériels comptent, en leur sein, des représentants, des personnels qui permettent, de manière très constructive, d'apporter un regard et une expérience de terrain lors de l'examen d'une situation donnée ou d'un projet de texte relatif à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Ces commissions ou comités, le plus souvent, sont composées des différentes catégories de la communauté de l'ESR : personnels BIATSS, ITA, enseignants (PRAG-PRCE), enseignants-chercheurs, chercheurs ainsi que, parfois, d'étudiants et d'étudiantes. Certaines de ces instances comprennent aussi des personnalités extérieures.

Le SNPTES se montre donc vigilant et combatif afin que les personnels -tous les personnels- puissent être représentés dans ces instances, qu'elles soient ministérielles ou d'établissement.

Or, comme par le passé, un texte relatif au Comité de suivi des cycles Licence Master Doctorat (CSLMD), examiné par le CNESER du 12 avril, oubliait d'intégrer à sa composition des représentants BIATSS-ITA alors que ce comité comprend une proportion importante de personnalités extérieures... Comme si les personnels que représente le SNPTES n'étaient pas à même de donner leur avis sur l'offre pédagogique de nos établissements !

Le SNPTES a donc, lors de différentes rencontres avec le ministère, présenté son souhait de voir nos personnels BIATSS-ITA représentés dans ce comité de suivi LMD, notamment parce que nous connaissons, au plus près du terrain, les diplômes proposés par nos établissements. Les personnels BIATSS, en étant présents dans les scolarités, laboratoires et unités de recherche, dans les services en charges, notamment, du suivi des étudiants, de l'alternance, de l'élaboration des diplômes, de l'ingénierie pédagogique, de l'internationalisation des formations, de l'entrepreneuriat étudiant, etc. sont fortement qualifiés pour donner leur avis. La plupart d'entre nous participent en effet directement à la création, à la mise en place, à la vie et au suivi de nos diplômes. L'expertise métier de tous ces personnels est fondamental pour la mise en œuvre des formations, leur évaluation et leur évolution.

Ce 12 avril, bien que cet amendement ait été approuvé très largement par les membres du CNESER, le Ministère, en séance, refusa de l'accepter... Il fallut une passe d'arme particulièrement âpre entre les représentants du SNPTES et l'autorité ministérielle pour que celle-ci, après une interruption de séance, accepte de retenir l'idée que des BIATSS-ITA puissent enfin donner leur avis éclairé sur la qualité de nos diplômes.

Choisy le Roi, le 12 avril 2022

¹ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche